2025/066

Département de l'**AIN**
Arrondissement de **BELLEY**
Canton de **LAGNIEU**
Commune de **SAINT-VULBAS**

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 14
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 4 avril 2025

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire,
MM Jacques **ROLLAND**, Mara **PHILIP**, Daniel **DALLERY**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Gisèle **PLAZA**, Jean-Louis **GREAU**, Sylvain **BOUVIER**, Maryline **JAMES**, Fabrice **MONNERY**, Sandrine **RAVET**, Rémy **BARGE**, Karine **FRIBOURG** et Sébastien **GUILLON**
Excusé :
Procuration : Corinne **DRUHET** à Rémy **BARGE**
Secrétaire : Sylvain **BOUVIER**
Date de la convocation : 28 mars 2025
20h20 : Arrivée de Fabrice **MONNERY**

Délibération N°19 : Compte Financier Unique 2024 – Commune

Après présentation du compte financier unique de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en investissement, s'élevant à 5 133 753,54 € en dépenses et 71 466 € en recettes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°20 : Compte Financier Unique 2024 – Centre International de Rencontres

Après présentation du compte financier unique du Centre International de Rencontres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°21 : Compte Financier Unique 2024 – Centre Aquatique

Après présentation du compte financier unique du Centre Aquatique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en investissement, s'élevant à 491 693,75 € en dépenses et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°22 : Compte Financier Unique 2024 – Eau et Assainissement

Après présentation du compte financier unique Eau et Assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°23 : Compte Financier Unique 2024 – Gendarmerie

Après présentation du compte financier unique de la Gendarmerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°24 : Compte Financier Unique 2024 – Lotissement ex Challessin

Après présentation du compte financier unique du Lotissement ex Challessin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°25 : Compte Financier Unique 2024 – Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines

Après présentation du compte financier unique du Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°26 : Compte Financier Unique 2024 – Lotissement La Petite Mière

Après présentation du compte financier unique de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de constater les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi que le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi que les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'approuver l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique 2024, tel que soumis à son examen, en conformité avec les tableaux de résultats et le bilan des cessions-acquisitions de l'exercice 2024.

Délibération N°27 : Affectation du résultat 2024 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

8 504 434.30 euros au compte 1068
6 143 411.80 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°28 : Affectation du résultat 2024 – Centre international de rencontres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

415 729.58 euros au déficit à reporter (002)

Délibération N°29 : Affectation du résultat 2024 – Centre aquatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1 305 716.23 euros au déficit à reporter (002)

Délibération N°30 : Affectation du résultat 2024 – Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

127 839.37 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°31 : Affectation du résultat 2024 – Gendarmerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

368 399.31 euros au compte 1068
407 692.79 euros à l'excédent reporté (002)

Délibération N°32 : Budget primitif 2025 – Commune

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 19 442 353.74 €
- section d'investissement : 19 104 407.12 €

Conformément aux règles de déontologie, pour les subventions versées aux associations, certains élus, en raison de leur lien avec les structures concernées, se retirent de la salle au moment de la présentation de chacune :

- Monsieur Jacques ROLLAND pour Les archers de la Plaine,
- Madame Mara PHILIP pour De la Sole à l'Atre,
- Madame Marie-Odile ROUSSELET pour les Villimotards,
- Monsieur Sylvain BOUVIER pour FCSVPA,
- Madame Maryline JAMES pour Patrimoine Culture et Traditions,
- Madame Karine FRIBOURG pour Music Box,
- Monsieur Sébastien GUILLON pour Echo des Claires fontaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif principal Commune.

Délibération N°33 : Budget primitif 2025 – Centre International de Rencontres

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 1 017 999,58 €
- section d'investissement : 308 472,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe CIR.

Délibération N°34 : Budget primitif 2025 – Centre Aquatique

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 3 212 666,23 €
- section d'investissement : 891 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Centre aquatique.

Délibération N°35 : Budget primitif 2025 – Eau et Assainissement

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 360 780,00 €
- section d'investissement : 438 202,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Eau et assainissement.

Délibération N°36 : Budget primitif 2025 – Gendarmerie

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 877 600,32 €
- section d'investissement : 1 060 076,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Gendarmerie.

Délibération N°37 : Budget primitif 2025 – Lotissement ex Challessin

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 1 040 742,50 €
- section d'investissement : 624 975,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement ex Challessin.

Délibération N°38 : Budget primitif 2025 – Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 714 513,58 €
- section d'investissement : 226 030,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement Marcilleux-Claires Fontaines.

Délibération N°39 : Budget primitif 2025 – Lotissement La Petite Mière

Après présentation du budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :
- section de fonctionnement : 208 333,00 €
- section d'investissement : 21 161,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif annexe Lotissement La Petite Mière.

Délibération N°40 : Confirmation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'année 2025, les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :
- Taxe foncière : 25%
- Taxe foncière non bâti : 8.35%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.12 %

Délibération N°41 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
41	29-2025	Pépinières REY –Arbres et arbustes		8 930.50 €	
41	30-2025	BBFC – 2 friteuses CIR		3 311.40 €	
41	31-2025	FAUVEAU – Réhausses garde-corps alu Gymnase		3 944.00 €	
41	32-2025	SECURITAS Technology – Ajout vidéo Ateliers		50 € / mois	
41	33-2025	SOCATRA – Béton désactivé stèle Ricoty		2 700.00 €	
41	34-2025	ADDICT – Avenant contrat CT20240001		40 € / mois	
41	35-2025	Marbrerie DE VILLA – Habillage ossuaire communal		5 215.00 €	
41	36-2025	RGE 38 – Convention 2025 de mise à disposition d'un droit irrévocable d'usage		5 538.19 €	
41	37-2025	PILLIU – Réfection sanitaires CIR		63 286.18 €0.	
41	38-2025	ENEDIS – Raccordement électrique 626 rue CF		1 316.00 €	
41	39-2025	ENEDIS – Raccordement électrique 640 rue CF		720.00 €	
41	40-2025	ENEDIS – Raccordement électrique 648 rue CF		720.00 €	
41	41-2025	FOUSSIER - Organigramme suite changement portes MAPA		4 466.35 €	

Délibération N°42 : Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°43 : Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°44 : Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°45 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 5 Lot 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°46 : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Choix du Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise ALTEREO pour la réalisation du projet précité et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 47 782,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°47 : Remboursement de frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais d'un agent pour la somme de 500 € dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé ou un projet de reconversion professionnelle.

Délibération N°48 : Acquisition parcelles cadastrées section B n°258 et 259 - Propriété ARCHENY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelles cadastrées section B n°258 et 259, sises en zone UB pour une contenance d'environ 1 325 m², avec bâti, propriété ARCHENY, au prix de 400 000,00€, honoraires non compris., autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°49 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs séjours été 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ces séjours et fixe le tarif comme suit :

- 55€/enfant/jour pour le séjour au Capbreton
- 50€/enfant/jour pour le séjour à Moirans

A ce tarif, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas		
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)	**15.20 €**
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	**16.20 €**
	Quotient CAF T3 (>1150)	**17.20 €**
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)	**17.20 €**
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	**18.20 €**
	Quotient CAF T3 (>1150)	**19.20 €**

Pour information :

- 11 avril à 20h00 en mairie : Pot de bienvenue aux nouveaux arrivants

La séance est levée à 23h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du ....27 mai 2025.....
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
04/04/2025	19	Compte Financier Unique 2024 – Commune	7.1	2025/035
04/04/2025	20	Compte Financier Unique 2024 – CIR	7.1	2025/036
04/04/2025	21	Compte Financier Unique 2024 – Centre aquatique	7.1	2025/037
04/04/2025	22	Compte Financier Unique 2024 – Eau Assainissement	7.1	2025/038
04/04/2025	23	Compte Financier Unique 2024 – Gendarmerie	7.1	2025/039
04/04/2025	24	Compte Financier Unique 2024 – Lotissement ex Challessin	7.1	2025/040
04/04/2025	25	Compte Financier Unique 2024 – Lotissement Marcilleux CF	7.1	2025/041
04/04/2025	26	Compte Financier Unique 2024 – Lotissement Petite Mière	7.1	2025/042
04/04/2025	27	Affectation du résultat 2023 – Commune	7.1	2025/043
04/04/2025	28	Affectation du résultat 2023 – CIR	7.1	2025/044
04/04/2025	29	Affectation du résultat 2023 – Centre aquatique	7.1	2025/045
04/04/2025	30	Affectation du résultat 2023 – Eau/Assainissement	7.1	2025/046
04/04/2025	31	Affectation du résultat 2023 – Gendarmerie	7.1	2025/047
04/04/2025	32	Budget primitif 2025 – Commune	7.1	2025/048
04/04/2025	33	Budget primitif 2025 – CIR	7.1	2025/049
04/04/2025	34	Budget primitif 2025– Centre aquatique	7.1	2025/050
04/04/2025	35	Budget primitif 2025 – Eau Assainissement	7.1	2025/051
04/04/2025	36	Budget primitif 2025 – Gendarmerie	7.1	2025/052
04/04/2025	37	Budget primitif 2025 – Lotissement ex Challessin	7.1	2025/053
04/04/2025	38	Budget primitif 2025 – Lotissement Marcilleux CF	7.1	2025/054
04/04/2025	39	Budget primitif 2025 – Lotissement Petite Mière	7.1	2025/055
04/04/2025	40	Confirmation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025	7.1	2025/056
04/04/2025	41	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/057
04/04/2025	42	Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 2	1.1	2025/058
04/04/2025	43	Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 3	1.1	2025/059
04/04/2025	44	Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 3	1.1	2025/060
04/04/2025	45	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 5 Lot 1	1.1	2025/061
04/04/2025	46	Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Choix du Maître d'Œuvre	1.1	2025/062
04/04/2025	47	Remboursement de frais de formation		2025/063
04/04/2025	48	Acquisition parcelles cadastrées section B n°258 et 259 - Propriété ARCHENY		2025/064
04/04/2025	49	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarifs séjours été 2025		2025/065

Le secrétaire de séance

Sylvain **BOUVIER**

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-VULBAS

Marcel **JACQUIN**